

PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Secrétariat général pour les affaires régionales  
Pôle modernisation, mutualisation et moyens

**Arrêté constatant la désignation des membres  
du conseil économique, social et environnemental régional d'Occitanie**

Le préfet de la région Occitanie,  
Préfet de la Haute-Garonne  
Officier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L4131-2 et R4134-1 à R.4134-7 ;  
Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;  
Vu l'arrêté préfectoral du 27 octobre 2017 modifié portant composition du conseil économique, social et environnemental régional de la région Occitanie ;  
Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>. – Sont constatées les désignations des représentants des organismes cités dans l'arrêté du 27 octobre 2017 susvisé au sein des premier, deuxième et troisième collèges du conseil économique, social et environnemental régional d'Occitanie.

**1<sup>er</sup> collège, entreprises et activités professionnelles non salariées, 54 représentants désignés :**

**I. Agriculture, pêche et forêt**

- I.1 Par la Chambre régionale d'agriculture  
M. Michel BAYLAC  
M. Denis CARRETIER  
Mme Laure SERRES
- I.2 Par la Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles (FRSEA)  
Mme Karen SERRES  
M. Serge VIALETTE
- I.3 Par la Coordination rurale Union régionale Occitanie (CRUR OCCIT)  
M. Philippe MAYDAT
- I.4 Par le Centre régional des jeunes agriculteurs (CRJA)  
M. Julien TUFFERY
- I.5 Par le comité régional de la Confédération paysanne Occitanie  
M. Henri SALLANABE
- I.6 Par Fibois Occitanie  
M. Yann FORTUNATO
- I.7 Par accord entre la Section régionale de la conchyliculture de la Méditerranée et le Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins  
M. Bernard PEREZ
- I.8 Par la Fédération régionale des coopératives agricoles (COOP de France)  
M. Jean-Pierre ARCOUTEL

- I.9 Par accord entre le Conseil de bassin viticole Languedoc-Roussillon et le Conseil de bassin viticole sud-ouest  
M. Jacques GRAVEGEAL

## **II. Commerce, artisanat et professions libérales**

- I.10 Par la Chambre régionale de métiers et de l'artisanat  
M. Serge CRABIÉ  
Mme Claudine PEIRONE  
M. Pierre VERA
- I.11 Au titre de l'Union des entreprises de proximité (U2P)  
Union professionnelle artisanale (UPA)  
Mme Nathalie BASQUE  
M. Pierre DELPEYROUX
- Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB)  
M. Eric LALANDE  
Mme Edwige PONS
- Union nationale des professions libérales (UNAPL)  
M. Georges BENAYOUN  
Mme Gisèle DESMONT  
M. Patrick ROUX
- I.12 Par la Chambre nationale des professions libérales (CNPL)  
Mme Marie-Josée AUGÉ-CAUMON
- I.13 Par accord entre les Conseils ordinaires  
M. Michel DEHORS

## **III. Industries et services**

- I.14 Par la Chambre régionale de commerce et d'industrie  
M. Bernard FOURCADE  
Mme Claire GRECO  
Mme Clare HART  
M. Paul-Louis MAURAT  
Mme Christine VIGOUROUX
- I.15 Par accord entre les Comités régionaux de la Fédération des banques françaises  
M. Jean FUENTES
- I.16 Par le Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Occitanie  
Mme Sophie GARCIA  
M. Alexis MELIDONIS
- I.17 Par la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) Occitanie  
Mme Edith PENET  
M. Gérard RAMOND
- I.18 Pour les Centres des jeunes dirigeants d'entreprises (CJDE) et la Fédération régionale des jeunes chambres économiques d'Occitanie (JCEF)  
Mme Roser GINJAUME GRATACOS
- I.19 Par accord entre la Fédération régionale du bâtiment (FRB), la Fédération régionale des travaux publics (FRTP) et les Unions nationales des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM)  
M Patrick AYGOBERE  
M. Bruno DUMAS
- I.20 Par l'Association régionale des entreprises alimentaires d'Occitanie (AREA)  
Mme Florence PRATLONG

- I.21 Par les instances régionales du Conseil national des professions de l'automobile (CNPA)  
M. Michel MAUREL
- I.22 Par l'Union des industries et des métiers de la métallurgie (UIMM)  
M. Philippe PATITUCCI
- I.23 Par le Groupement des industries françaises aéronautiques et spatiales (GIFAS)  
Mme Cécile HA MINH TU
- I.24 Pour l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (UMIH) et la Fédération nationale de l'hôtellerie de plein air (FNHPA)  
Mme Sylvie MICHEL  
M. Guy PRESSEDA
- I.25 Par accord entre les Pôles de compétitivité et les Clusters  
Mme Catherine GONZALEZ  
M. Laurent LATORSE
- I.26 Au titre des industries de la santé  
Mme Marielle GAUDOIS
- I.27 Par accord entre le Synthec numérique, les CINOV, Digital Place et French South Digital  
Mme Stéphanie GOTTLIB-ZEH
- I.28 Par accord entre la SNCF, La Poste et EDF  
M. Gilles CAPY  
Mme Nathalie PINELLI
- I.29 Par le Syndicat des entreprises artistiques et culturelles (SYNDEAC)  
M. Nicolas DUBOURG

#### **IV. Économie sociale et solidaire**

- I.30 Par la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS)  
M. Yves BAILLEUX MOREAU  
Mme Elvire DE ALMEIDA-LOUBIÈRE
- I.31 Par accord entre les Unions régionales des sociétés coopératives de production (SCOP)  
Mme Félicie DOMENE
- I.32 Par l'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES)  
M. Pierre LAFFON

#### **2ème collège, organisations syndicales de salariés les plus représentatives, 54 représentants désignés :**

- II.1 Par le Comité régional CGT  
M. Ludovic ARBERET  
M. Michel COLOM  
M. Guillaume COURSIN  
M. Stéphane DEDIEU  
Mme Chantal GRIN  
Mme Marie-Hélène LACOSTE-FERRAN  
Mme Marie-Agnès LARRIBAU  
Mme Sabine MASERATI  
M. Jean-Jacques MINANA  
Mme Vanessa NY  
M. Benjamin ORDON  
Mme Sandrine PRAX  
Mme Laura PIBOU  
M. Thomas PORTES  
M. Xavier PETRACHI  
Mme Christine SANCHEZ

- II.2 Par le Comité régional CGT-FO  
Mme Martine APPRIOU  
M. Gilles BESSON  
M. Jean-Marie BEZ  
M. Jérôme CAPDEVIELLE  
M. Patrick DELFAU  
M. Gilbert FOUILHE  
Mme Myriam GONZATO  
M. Michel GUIRAL  
Mme Stéphanie LACAMBRA  
M. Michel LAMARQUE  
Mme Fabienne LANOUGARDERE  
Mme Sandra MARTORELL  
Mme Eliane TEYSSIE
- II.3 Par l'Union régionale des syndicats CFDT  
Mme Françoise ABADIE  
Mme Chantal BERGONIER  
M. Miguel COSTA CLARO  
M. Joachim DENDIEVEL  
Mme Gaëlle KEDDIDECHE  
M. Bruno LAFAGE  
Mme Isabelle MONTIER  
M. Belkacem MOUSSAOUI  
M. Joël RAUSA  
M. Luc TOUCHET  
Mme Nathalie VEYRE
- II.4 Par l'Union régionale de l'UNSA  
Mme Annie BERAIL  
M. Claude DUPUY  
M. José GOMEZ  
Mme Christelle JOURNET
- II.5 Par l'Union régionale CFE-CGC  
Mme Marie-Line BRUGIDOU  
M. Georges JULES  
M. Albert MOULET
- II.6 Par l'Union syndicale SOLIDAIRES  
Mme Anne-Rose LE VAN  
M. Daniel MEMAIN  
M. Christian TERRANCLE
- II.7 Par l'Union régionale CFTC  
Mme Muriel LARGUIER  
M. Gérard SOUSSAN
- II.8 Par la Section régionale de la FSU  
Mme Dominique RAMONDOU
- II.9 Par la Fédération autonome de la fonction publique (FAFP)  
M. Pierre MOURET

**3<sup>ème</sup> collège, représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région,  
54 représentants désignés :**

**I. Action sociale caritative et associative**

- III.1 Par accord entre la Croix-Rouge Française, le Secours populaire, les Restaurants du cœur, l'Armée du salut, Habitat et humanisme, la Banque alimentaire, le Secours catholique, la Fondation Abbé Pierre, les Petits frères des pauvres et ATD quart monde

M. Francis DECOUCUT  
Mme Sylvie CHAMVOUX  
Mme Claude MARTIN

- III.2 Par la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS)  
Mme Marie-Hélène BOUYGUES
- III.3 Par le Mouvement associatif Occitanie  
Mme Emilie-Marie TABERLY
- III.4 Par l'Union régionale interfédérale des organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS)  
M. André DUCOURNAU

## **II. Consommateurs**

- III.5 Pour le Centre technique régional de la consommation (CTRC), les Unions fédérales des consommateurs-Que choisir ? (UFC), les Fédérations régionales de la fédération nationale des usagers des transports (FNAUT) et France Assos Santé Occitanie  
M. Jacques GARCIA  
Mme Joëlle SAUSSEREAU

## **III. Culture**

- III.6 Par accord entre les Fondations du patrimoine  
M. Thomas SUN
- III.7 Au titre des centres d'art contemporain et des organismes représentatifs de la culture vivante  
Mme Valérie MAZOUIN

## **IV. Enseignement supérieur et recherche**

- III.8 Par accord entre les Confédérations des dirigeants d'organisme de recherche (CODOR)  
M. Sylvain LABBÉ  
Mme Virginie MAHDI
- III.9 Par accord entre les Communautés d'universités et d'établissements (COMUE)  
M. Pascal DUMY  
Mme Brigitte PRADIN
- III.10 Par Ingénieurs et scientifiques de France Occitanie (IESF)  
Mme Elisabeth LAVIGNE

## **V. Environnement**

- III.11 Par accord entre les Fédérations France nature environnement (FNE)  
M. Simon POPY
- III.12 Par accord entre l'Observatoire régional de la qualité de l'air ATMO Occitanie et France nature environnement (FNE) au titre de la qualité de l'air  
M. Marie-Laure CAMBUS
- III.13 Par accord entre les Groupements régionaux d'animation et d'initiation à la nature et l'environnement (GRAINE)  
Mme Emilie VARRAUD
- III.14 Par accord entre les Conservatoires botaniques nationaux (CBN) et les Conservatoires d'espaces naturels (CEN)  
Mme Claudie HOUSSARD
- III.15 Par l'Association des parcs naturels régionaux  
M. Alain FAUCONNIER

- III.16 Personnalité qualifiée au titre de l'Agence française pour la biodiversité (AFB)  
M. Hervé BLUHM
- III.17 Personnalité qualifiée au titre de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER)  
M. Jacques DIETRICH
- III.18 Personnalité qualifiée ayant une compétence au titre du littoral  
M. Marc CHEVALLIER
- III.19 Personnalité qualifiée ayant une compétence au titre de l'eau  
Mme Aline COMEAU

## **VI. Famille et personnes âgées**

- III.20 Par accord entre les Unions régionales des associations familiales (URAF)  
Mme Adeline CANAC  
M. Claude RICO
- III.21 Par accord entre les Caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT) et l'Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales (URSSAF)  
M. Martial BRENAC
- III.22 Par accord entre les Caisses d'allocations familiales (CAF)  
M. Serge Michel D'HUREL
- III.23 Par accord entre les Unions régionales de la Fédération régionale des conseils de parents d'élèves (FRCPE), la Fédération régionale des parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP) et l'Union régionale des associations de parents d'élèves de l'enseignement libre (APEL)  
Mme Beatriz MALLEVILLE  
M. Michel RAFFI  
Mme Nadine BARBOTTIN

## **VII. Organisations représentatives des femmes**

- III.24 Par accord entre les Unions régionales des centres d'information sur les droits des femmes (UR CIDF)  
Mme Maryelle FLAISSIER
- III.25 Par accord entre l'association Artemisia et l'Observatoire régional de la parité  
Mme Geneviève TAPIÉ
- III.26 Par la Fédération régionale du planning familial  
Mme Fatima MOUZAÏA

## **VIII. Habitat et logement**

- III.27 Par accord entre l'Union sociale pour l'habitat et l'Union régionale des organismes d'HLM (URO-Habitat)  
M. Robert COTTE  
Mme Sabine VENIEL-LE NAVENNEC
- III.28 Par accord entre Action logement et l'Union régionale des confédérations de la consommation, du logement et du cadre de vie (CLCV)  
Mme Simone BASCOUL
- III.29 Par l'Union nationale de la propriété immobilière Occitanie (UNPI)  
Mme Claudine LLAURO

## **IX. Organisations représentatives des jeunes (dont 3 représentants d'associations d'éducation populaire âgés de moins de 30 ans)**

- III.30 Par le Comité régional des associations agréées de jeunesse et d'éducation populaire (CRAJEP)  
dont 1 par la Fédération régionale des maisons des jeunes et de la culture (FRMJC)  
M. Ludovic DUBOIS  
Mme Camille PLAGNARD  
Mme Amélie VIGROUX
- III.31 Par le Centre régional d'information jeunesse (CRIJ)  
M. Olivier-Ronan RIVAT
- III.32 Pour les Comités régionaux olympiques et sportifs (CROS)  
Mme Emilie LÉPRON
- III.33 Par accord entre l'Union nationale des étudiants de France (UNEF), la Fédération des associations  
générales étudiantes (FAGE), le Mouvement des étudiants (UNI-MET)  
Mme Meryl SROCZYNSKI
- III.34 Au titre de la politique de la ville,  
Par accord entre les associations Uni'Sons Music de Montpellier et Rebonds de Toulouse  
M. Habib DECHRAOUI

## **X. Santé et handicap**

- III.35 Par l'Union régionale de la mutualité française  
M. Pierre-Jean GRACIA
- III.36 Par accord entre l'association des paralysés de France (APF), le Centre régional pour l'enfance et  
l'adolescence inadaptées (CREAI-ORS) et le Comité d'entente régional des associations représen-  
tatives des personnes en situation de handicap et leurs familles  
Mme Hélène GRANDJEAN  
Mme Odile MAURIN
- III.37 Par accord entre la Fédération hospitalière de France (FHF), la Fédération de l'hospitalisation pri-  
vée (FHP), la Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne (FEHAP)  
M. Dominique MICHEZ  
Mme Catherine MIFFRE  
M. André RADIGALES

## **XI. Autres secteurs**

- III.38 Par le Club de la presse Occitanie  
M. Dominique ANTONI
- III.39 Par l'Association régionale des fédérations pour la pêche et la protection des milieux aquatiques  
d'Occitanie (ARPO)  
M. Norbert DELPHIN
- III.40 Par accord entre les Fédérations régionales des chasseurs  
M. Jean-Claude PRADIER

Article 2. – Sont nommées au titre des personnalités qualifiées du quatrième collège :

M. Jean-Louis CHAUZY  
Mme Oriane LOPEZ  
Mme Emilie JEAN  
Mme Fella ALLAL  
Mme Emeline LAFON  
Mme Elodie NOURRIGAT  
Mme Chantal GAUTHIER  
M. Pierre AYLAGAS

Article 3. – Le secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la présidente du conseil régional et au président du conseil économique, social et environnemental régional et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Toulouse, le 12 décembre 2017



Pascal MAILHOS

Les dispositions du présent arrêté peuvent faire l'objet d'un recours gracieux auprès de :

Monsieur le préfet de la région Occitanie, Secrétariat général pour les affaires régionales, 1 place Saint Étienne 31038 TOULOUSE CEDEX 9

ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Toulouse, 6-8 rue Raymond IV – BP 7007 31068 TOULOUSE CEDEX 7.